

Procès-verbal n° 100

Assemblée communale ordinaire du lundi 20 juin 2022 à 20h00 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 19 du 27.05.2022, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public et sur le site internet communal.

Ordre du jour :

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 26.04.2022
2. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2021
3. Prendre connaissance et adopter le nouveau règlement sur les élections communales de la commune mixte de Mervelier
4. Discuter et décider d'adhérer à la gestion régionale des déchets valorisables mise en place par le SEOD :
 - a) Discuter et décider d'adhérer aux niveaux de prestations 1, 2, 3A et 3B retenus par le Conseil communal et lui donner compétence pour signer la convention d'adhésion
 - b) Discuter et décider d'adhérer au niveau de prestation 4 et donner compétence au Conseil communal pour signer la convention d'adhésion
5. Divers

Le règlement mentionné sous point 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Le président Thomas Dessarzin ouvre l'assemblée à 20h00 et remercie les personnes présentes.

Nomination d'un scrutateur

Le scrutateur suivant est proposé et accepté à l'unanimité par une levée de main :

- Dominique Beuchat

Il y a 26 personnes présentes sur les 397 ayants droit dans notre commune.

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 26.04.2022.

Au vote à main levée, l'assemblée l'adopte à l'unanimité sans aucune modification.

2. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2021.

Rapporteur : Jean-Claude Kormann

Alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 75'785.00, le compte de fonctionnement municipal 2021 se solde avec un bénéfice de Fr. 5'670.30

Comptes 2021				
	Budget	Charges	Revenus	Solde
0. Administration générale	151'700.00	212'246.29	-63'980.05	148'266.24
1. Ordre et sécurité publique	31'325.00	68'371.65	-54'163.85	14'207.80
2. Formation	757'810.00	795'163.46	-45'386.90	749'776.56
3. Culture – Sports – Loisirs - Eglise	14'900.00	13'210.00	0.00	13'210.00
4. Santé	3'830.00	3'832.67	0.00	3'832.67
5. Prévoyance Sociale	397'371.00	408'224.65	-16'811.10	391'413.55
6. Trafic et télécommunications	42'500.00	84'758.25	-50'744.00	34'014.25
7. Protection de l'environnement et Aménagement du territoire	17'100.00	158'519.75	-202'909.94	-44'390.19
8. Economie Publique	18'700.00	62'986.40	-78'068.20	-15'081.80
9. Finances et Impôts	-1'359'451.00	184'525.43	-1'578'136.70	-1'393'611.27
Déficit / bénéfice	75'785.00			-98'362.19

Bénéfice 2021 :

- Excédent de recette du compte de fonctionnement : Fr. 98'362.19
- Versement sur fonds « Epuración » Fr. 30'412.95
- Versement sur fonds « Déchets » Fr. 14'001.64
- Versement sur fonds « Berges » Fr. 7'921.65
- Versement sur fonds « Drainages » Fr. 2'558.25
- Versement sur fonds « Chemins » Fr. 37'797.40
- **Bénéfice 2021** **Fr. 5'670.30**

Le compte de fonctionnement bourgeois 2021 se solde avec un déficit de **Fr. 280.85** alors qu'au budget, ce dernier prévoyait un déficit de **Fr. 14'770.00**.

Comptes 2021				
	Budget	Charges	Revenus	Solde
0. Administration générale	20'700.00	18'037.30	0.00	18'037.30
6. Trafic et télécommunications	13'700.00	14'494.95	0.00	14'494.95
8. Economie publique	-10'500.00	1'100.00	-22'390.00	-21'290.00
9. Finances et impôts	-9'130.00	34'796.25	-45'757.65	-10'961.40
Déficit	14'770.00			280.85

La commission des finances a approuvé les comptes 2021 lors de sa séance du 28.04.2022.

La commission de vérification des comptes a accepté les comptes 2021. Ci-dessous le rapport de vérification :

Commission de vérification des comptes

Annexe au rapport de vérification des comptes 2021

Durant la période du 9 mai 2022 au 11 mai 2022, la Commission a procédé à la vérification des comptes, suite au mandat qui lui a été confié.

La Commission s'est basée sur le cahier des charges émis par le service des communes de septembre 1993 et sur le décret concernant l'administration financière des communes du 21 mai 1987.

Les vérificateurs ont effectué les contrôles suivants :

- a) Comparaison du bilan de sortie 2020 avec le bilan d'entrée 2021
- b) Examen des pièces justificatives, soit :
 - Comptes de la Bourgeoisie
 - Echantillons des autres dicastères
- c) Contrôle par échantillonnage des pièces justificatives avec comparaison sur les comptes y relatifs
- d) Etude du rapport préliminaire

Suite à ces vérifications, la commission est à même de vous faire part des constatations suivantes :

Quelques demandes d'explications et de corrections ont été formulées lors d'une séance qui a eu lieu le 23 mai 2022. Mme Wingeier a pu répondre à toutes nos questions et effectuer les corrections demandées.

Le Conseil communal est invité à donner une suite positive à ces remarques. La Commission remercie celui-ci pour la gestion des affaires de la commune.

La Commission de vérification des comptes remercie Madame Alexandra Wingeier, caissière communale, pour la tenue et l'excellente présentation des comptes 2020.

Compte tenu de ce rapport, la Commission invite l'Assemblée à accepter les comptes 2021 et d'en donner décharge à la caissière.

La Commission de vérification des comptes :


.....
Raphaël Dupré
Président


.....
Béatrice Kottelat
Membre


.....
Andrea Casarico
Membre

Mervelier, le 20 juin 2022

Questions :

- Bertrand Mouttet souhaite que le Conseil communal réexamine tous les baux (fermages) qui à son avis sont trop bas. Le Conseil communal prend acte.
- Dominique Beuchat demande si le Conseil communal peut publier les comptes sur le site internet. Le Conseil communal répond positivement.
- Dominique Beuchat demande au Conseil communal d'éclaircir et d'apporter des réponses quant au montant des rentrées des baux (fermages). Le Conseil communal prend acte.

Au vote à main levée, l'assemblée accepte à l'unanimité les comptes municipaux 2021.

Au vote à main levée, l'assemblée accepte à l'unanimité les comptes bourgeois 2021.

Au vote à main levée, l'assemblée donne décharge à l'unanimité au Conseil communal ainsi qu'à la caissière.

3. Prendre connaissance et adopter le nouveau règlement sur les élections communales de la commune mixte de Mervelier

Rapporteur : Alexandra Wingeier

Alexandra Wingeier donne lecture du nouveau règlement.

Questions :

- Dominique Beuchat demande à l'article 20 d'enlever « en principe ». Le Conseil communal répond positivement.
- Dominique Beuchat souhaite connaître les durées de fonctions totales maximales :
 - Le président et vice-président des assemblées : trois périodes
 - Le maire : quatre périodes
 - Les conseillers : trois périodes
- Béatrice Kottelat demande de rappeler à la population le dernier délai pour le vote par correspondance dans le prochain « Mervelier-info ». Le Conseil communal répond positivement.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité le nouveau règlement sur les élections communales de la commune mixte de Mervelier.

4. Discuter et décider d'adhérer à la gestion régionale des déchets valorisables mise en place par le SEOD :

- a) **Discuter et décider d'adhérer aux niveaux de prestations 1, 2, 3A et 3B retenus par le Conseil communal et lui donner compétence pour signer la convention d'adhésion**
 - b) **Discuter et décider d'adhérer au niveau de prestation 4 et donner compétence au Conseil communal pour signer la convention d'adhésion**
-

Rapporteurs : André Marquis et Basile Charmillot

Sommaire



1. Gestion régionale des déchets urbains valorisables en bref :
 - Les objectifs
 - Un concept modulaire
 - Un réseau
2. Les niveaux de prestations proposés
 - Des solutions adaptées aux besoins
3. Les implications financières
 - Des investissements à charge par le SEOD
 - Des coûts de fonctionnement répercutés aux communes



1. Gestion régionale des déchets urbains valorisables

Les objectifs



Le concept modulaire développé par le SEOD a pour but d'offrir un **service de qualité** avec **des coûts de gestion des déchets maîtrisés**.

Ceci passe par :

- Le maintien de la gestion des déchets en **main publique**
- La **mutualisation** de la gestion des déchets à l'échelle régionale
- La **professionnalisation** de la gestion des déchets
- L'**optimisation** de la logistique
- La mise en place **d'infrastructures modernes**

Les objectifs à atteindre sont :

- L'amélioration de la **qualité du tri et de la valorisation** des matières
- La **limitation des coûts** d'élimination des déchets
- La **diminution** de la charge des communes

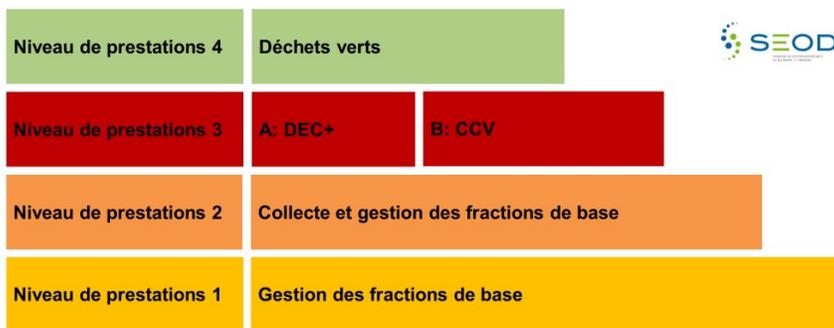
1. Gestion régionale des déchets urbains valorisables

Un concept modulaire



Le concept modulaire propose différents **niveaux de prestations**.

Ainsi, chaque commune adhère aux **solutions** qui conviennent à ses propres **besoins**



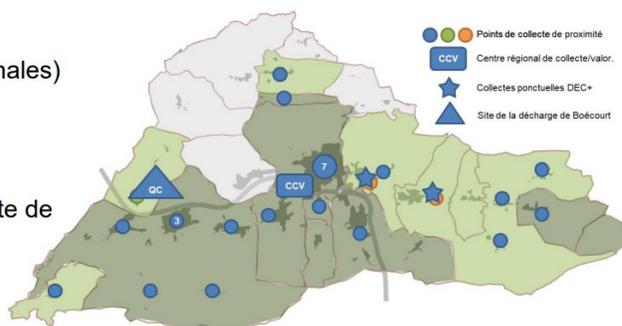
1. Gestion régionale des déchets urbains valorisables

Un réseau



Des infrastructures de collectes et de gestion des déchets mises en réseau et réparties dans l'ensemble des communes participantes (selon consultation de mars 2021)

- 28 points de collecte de proximité (écopoints et déchèteries communales)
- 1 centre régional de collecte et de valorisation (CCV)
- 1 infrastructure logistique sur le site de la décharge de Boécourt



2. Les niveaux de prestations proposés



NIVEAU DE PRESTATIONS 1

➤ Les communes conservent leur(s) infrastructure(s), les équiper et les exploitent, le SEOD gère de manière mutualisée le désapprovisionnement des fractions de base

➤ Les fractions de base:



2. Les niveaux de prestations proposés



NIVEAU DE PRESTATIONS 2

➤ Les communes délèguent au SEOD la tâche d'équiper le(s) écopoint(s) communal(aux) et de gérer le désapprovisionnement des fractions de base

➤ Les fractions de base:



➤ Les équipements prévus:



2. Les niveaux de prestations proposés

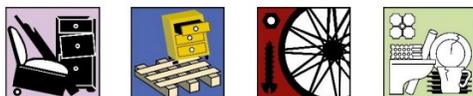


NIVEAU DE PRESTATIONS 3A

➤ Les communes délèguent au SEOD la gestion des fractions encombrantes

➤ Le SEOD propose une solution sous la forme de collectes ponctuelles et délocalisées permettant un tri et une reprise contrôlée (qualité, quantité) de ces diverses fractions de déchets

➤ Les fractions encombrantes:



2. Les niveaux de prestations proposés

NIVEAU DE PRESTATIONS 3B

- Les communes délèguent au SEOD la gestion d'un centre régional de collecte et de valorisation des déchets valorisables
- Le SEOD propose une solution sous la forme du **CCV implanté aux Prés-Roses** à Delémont, permettant un tri et une reprise contrôlée (qualité, quantité) de plus de 30 fractions de déchets
- Les fractions prises en charge (liste non exhaustive) :



2. Les niveaux de prestations proposés

NIVEAU DE PRESTATIONS 3B

- Implantation du CCV à Delémont, à proximité de la sortie A16 Delémont-Ouest
- Accès aisé
- Horaires d'ouverture élargis, 6 jours par semaine
- Ouvert aux ménages et aux entreprises
- Récupération d'objets valorisables pour une seconde vie par l'entremise d'une institution caritative
- Service de collecte à domicile pour les personnes à mobilité limitée



10

2. Les niveaux de prestations proposés

NIVEAU DE PRESTATIONS 3B

- + Vues du futur CCV



2. Les niveaux de prestations proposés



NIVEAU DE PRESTATIONS 4

- Les communes délèguent au SEOD la gestion des déchets verts.
- Le SEOD propose une solution sous la forme de deux collectes différenciées:
 - Ramassage en porte-à-porte par des conteneurs spécifiques pour les déchets verts en petites quantités
 - Apport au CCV pour les grandes quantités (tailles de haies, tontes, feuilles...)
- Les fractions prises en charge :



3. Les implications financières

Des investissements à charge du SEOD



Grâce à ses fonds propres, le SEOD prend à sa charge l'ensemble des investissements nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle gestion régionale des déchets valorisables :

- Équipement des écopoints communaux (Niveau 2)
- Matériel nécessaires aux collectes ponctuelles (Niveau 3A)
- Construction du CCV
- Matériel d'exploitation du CCV
- Infrastructures logistiques



3. Les implications financières

Des coûts de fonctionnement répercutés



- Les coûts de fonctionnement (gestion des infrastructures et élimination des déchets) sont répercutés sur les communes en fonction des niveaux de prestations retenus.
- Chaque commune choisit les prestations qui lui sont nécessaires et paie les coûts en conséquence.

➤ Les coûts (CHF par année et par habitant):

• Niveau 1:	Collecte et gestion des 5 fractions de base	4.50
• Niveau 2:	Équipement, collecte et gestion des 5 fractions	idem
• Niveau 3A:	Collecte et gestion des fractions encombrantes	18.00
• Niveau 3B:	Centre de collecte et de valorisation (CCV)	25.50
• Niveau 4:	Collecte et traitement des déchets verts	32.00

- Ces coûts sont garantis 2 ans

Annexe : tableau des coûts annuels (HT) pour la commune de Mervelier

Coûts annuels selon le niveau de prestations retenu

		Coûts (CHF/hab/an)	Commune Mervelier
Niveau de prestations 1 : Collecte et gestion des fractions de base	Coûts d'exploitation	A charge des communes	X
	Coûts de gestion des déchets	4.50	
Niveau de prestations 2 : Equipement, collecte et gestion des fractions de base	Coûts d'exploitation	0.00	X
	Coûts de gestion des déchets	Pris par niveau prestations 1	
Niveau de prestations 3A : Collecte et gestion des fractions encombrantes	Coûts d'exploitation	4.00	X
	Coûts de gestion des déchets	14.00	
Niveau de prestations 3B : Centre de collecte et de valorisation (CCV)	Coûts d'exploitation	11.50	X
	Coûts de gestion des déchets	14.00	
Niveau de prestations 4 : Collecte et traitement des déchets verts	Coût de ramassage et de transport des déchets verts	21.00	
	Coût de traitement des déchets verts	11.00	
Total annuel (CHF/hab/an)			48.00 (HT)

Coûts facturés directement aux utilisateurs du CCV (entreprises et particuliers) : taxe causale		
Déchets payants :	Déchets encombrants	Forfait ou au poids
	Déchets inertes	Forfait ou au poids
	Déchets verts	Forfait ou au poids
	Autres déchets selon Règlement d'exploitation du CCV	Forfait ou au poids

Questions :

- Lucas Casarico souhaite savoir les avantages pour la commune ? Basile Charmillot répond que pour la commune c'est un gain financier. André Marquis ajoute que le SEOD paie le 100% de l'investissement.
- Dominique Beuchat souhaite savoir s'il pourra toujours amener ses déchets à l'écopoint de Mervelier. André Marquis répond positivement pour 5 fractions de base.
- Bertrand Mouttet explique que pour lui c'est impossible de faire des fagots pour les branches. André Marquis répond qu'il pourra directement aller au CCV.
- Aline Dessarzin demande si pour les déchets verts les citoyens peuvent acheter plusieurs containers ? André Marquis répond positivement.
- Pierre-Anfré Schmitt souhaite savoir la fréquence de la collecte des déchets verts porte-à-porte ? André Marquis répond une fois par semaine.

- Aline Dessarzin demande les heures d'ouverture de l'écopoint à Mervelier ? André Marquis répond tous les jours.
- Monique Pownall pense qu'il faudra prévoir des contrôles de l'écopoint.
- Lise Fringeli souhaite savoir comment seront gérés les déchets encombrants. André Marquis répond qu'une collecte sur site se fera trois fois par année et sinon il faudra se rendre au CCV.
- Eric Schindelholz demande si quelque chose est prévu pour les personnes non motorisées ? André Marquis répond qu'un service payant est prévu.
- Béatrice Kottelat souhaite que l'écopoint ne soit pas toujours ouvert car c'est bruyant pour les riverains. (pas le dimanche et pas après 20h.)
- Lucas Casarico souhaite connaître l'avis du Conseil communal. Le Conseil communal préavisait d'adhérer aux niveaux de prestations 1, 2, 3A et 3B. Pour le niveau 4, le Conseil communal n'a pas d'avis.
- Andréa Casarico demande si une diminution des frais est prévue ? André Marquis répond positivement.
- Jean Charmillot demande si une réflexion a été faite sur les déchets plastiques ? André Marquis répond que les mâchefers sont un produit propre.

Au vote à main levée, l'assemblée accepte d'adhérer à la gestion régionale des déchets valorisables mise en place par le SEOD et donne compétence au Conseil communal pour signer la convention d'adhésion :

- aux niveaux de prestations 1, 2, 3A et 3B par 25 OUI et 1 NON

Au vote à main levée l'assemblée refuse d'adhérer au niveau de prestation 4 par 12 NON contre 9 OUI

5. Divers.

FONDATION DE LA COURONNE

Andréa Casarico souhaite savoir l'état de situation du projet ? Martine Brêchet répond que c'est le Conseil communal qui nomme les membres de la Fondation. A ce jour, deux personnes du Conseil communal font partie du Conseil de Fondation.

Le Conseil de Fondation est très content d'avoir retrouvé des locataires.

Par contre, il reste beaucoup de travail sur l'enveloppe du bâtiment.

La Fondation travaille pour maintenir un magasin et un restaurant au village.

Martine Brêchet ajoute également qu'il y a une place vacante au Conseil de Fondation.

Bertrand Mouttet souhaite savoir qui paie l'électricité à la Couronne ? Martine Brêchet répond les locataires.

VOYER COMMUNAL

Quentin Monin demande au Conseil communal de trouver une solution concernant le voyer communal qui a son avis ne fait pas son travail correctement. Le Conseil communal prend acte.

PLANTES INVASIVES

Bertrand Mouttet demande au Conseil communal d'informer la population. Martine Brêchet répond positivement.

PANNEAUX SOLAIRES

Andréa Casarico demande si le Conseil communal a prévu ce genre d'installation sur les bâtiments communaux ? Michel Randin répond qu'un projet sera lancé rapidement pour le toit de la halle.

PROJET D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Quentin Monin demande où en est ce projet ? Martine Brêchet répond qu'une étude de marché sera envoyée prochainement à la population concernée.

POTEAUX A NEIGE

Yvan Charmillot demande au Conseil communal d'enlever ces poteaux. Le Conseil communal répond positivement.

La parole n'étant plus utilisée, le Président, Monsieur Thomas Dessarzin, lève l'assemblée à 22h20 devant 26 personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENT

Thomas Dessarzin

SECRETAIRE

Alexandra Wingeier